

19 sep 2011 -13:31

Conseil des Ministres du 19 septembre 2011

Pour raisons de testing de la plateforme Presscenter.org, le Conseil des ministres s'est réuni exceptionnellement le lundi 19 septembre 2011 au 16 rue de la Loi, sous la présidence du Premier ministre Yves Leterme

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

19 sep 2011 -13:34

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Pesticides et biocides

Utilisation durable et réduction des risques des produits phytopharmaceutiques et des biocides

Le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal fixant les modalités de mise en oeuvre du programme fédéral pour une utilisation durable et une réduction des risques des produits phytopharmaceutiques et des biocides.

Le projet définit le fonctionnement du futur programme fédéral de réduction afin de satisfaire aux exigences de la directive européenne 2009/128 et de la loi sur les normes des produits (*). Ce programme sera défini par un arrêté ministériel pour le 26 novembre 2012 au plus tard. L'arrêté royal du 22 février 2005 relatif au premier programme de réduction des pesticides à usage agricole et des biocides sera dès lors abrogé.

Le projet impose aux vendeurs de pesticides (produits phytopharmaceutiques et/ou biocides) pour un usage non professionnel de disposer à l'endroit de la vente les informations générales concernant les pesticides telles qu'elles seront définies dans le programme fédéral de réduction.

(*)

- directive 2009/128 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable
- loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement et de la santé.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -13:36

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Mobilité

Transposition de la directive européenne relative aux équipements sous pression transportables

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux équipements sous pression transportables.

Ce projet vise à transposer en droit belge la directive 2010/35/UE du Parlement européen et du Conseil du 16 juin 2010 relative aux équipements sous pression transportables. Cette directive définit les règles détaillées concernant les équipements sous pression transportables en vue de renforcer la sécurité et de garantir la libre circulation de ces équipements à l'intérieur de l'Union européenne.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -13:40

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Mobilité

Adaptation au progrès scientifique et technique de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant adaptation au progrès scientifique et technique de la réglementation relative au transport de marchandises dangereuses par route ou par chemin de fer.

Ce projet transpose en droit belge la directive 2010/61/UE de la Commission du 2 septembre 2010 portant première adaptation au progrès scientifique et technique des annexes de la directive 2008/68/CE relative au transport intérieur des marchandises dangereuses. Ces annexes renvoient aux dispositions figurant dans les accords internationaux sur le transport des matières dangereuses par route, par chemin de fer ou par voie navigable.

Ces dispositions sont mises à jour tous les deux ans. Les versions modifiées de ces accords s'appliquent dès lors à compter du 1er janvier 2011, avec une période transitoire allant jusqu'au 30 juin 2011.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

20 sep 2011 -15:12

Appartient à Conseil des Ministres du 19 septembre 2011

Défense

Déploiement de militaires belges dans le cadre de certaines missions

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a autorisé le déploiement de militaires belges dans le cadre de certaines missions, en exécution de la décision du Conseil des ministres du 29 avril 2011 :

- la mise en oeuvre de trois militaires, du 3 octobre au 28 novembre 2011, au Bénin afin de former des mécaniciens et d'évaluer des aides-mécaniciens d'hélicoptère A-109 ainsi que de leur dispenser une formation générale sur l'organisation et les procédures "Flight Safety" ;
- la mise en oeuvre d'un militaire durant quatre semaines, à partir de mi-septembre 2011, au Burundi pour une mission d'assistance technique médicale dans le domaine de spécialiste en kinésithérapie au profit de l'hôpital militaire de Bujumbura ;
- la mise en oeuvre de 90 militaires durant six mois, de début octobre 2011 à fin mars 2012, à Kindu/Lokandu en République Démocratique du Congo (RDC) afin de former les militaires congolais du deuxième bataillon des Unités de réaction rapide (322 URR).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

19 sep 2011 -13:43

Appartient à Conseil des Ministres du 19 septembre 2011

Etrangers

Modification de la loi sur les étrangers

Sur proposition du Secrétaire d'Etat à la Politique de Migration et d'Asile Melchior Wathelet, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers ainsi q'un avant-projet de loi qui modifie la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers.

Le 20 juillet 2011, le Conseil des ministres avait pris la décision de créer un centre ouvert de retour pour les demandeurs d'asile et les membres de leur famille qui ont reçu une décision exécutoire négative concernant leur demande d'asile. L'avant-projet offre une base légale pour désigner un centre ouvert de retour aux demandeurs d'asile qui ont introduit une procédure d'asile en Belgique et aux demandeurs d'asile qui font l'objet d'une décision de refus de prise en considération, jusqu'à expiration du délai pour quitter le territoire.

L'avant-projet décrit l'aide matérielle à laquelle les demandeurs d'asile ont droit. Lors de leur séjour, on les aide à préparer leur retour.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

19 sep 2011 -14:14

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Marché public pour la Défense

Accès à diverses bases de données

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Défense Pieter De Crem à lancer une procédure de marché public relatif à la réalisation de cinq nouveaux contrats ouverts pluriannuels à durée déterminée (2012-2015) pour acquérir des accès aux bases de données IHS, factiva, Economist Intelligence Unit, Dun & Bradstreet et Oxford Analytica. L'accès à ces bases de données est indispensable au bon fonctionnement de la cellule Open Source Intelligence (OSINT).

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

19 sep 2011 -14:20

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Défense

Participation belge à la suite de la mission d'entraînement EUTM Somalia

Sur proposition de M. Pieter De Crem, ministre de la Défense, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation belge à la suite de la mission d'entraînement EUTM Somalia. Un détachement de six militaires sera déployé pendant une période de cinq mois, de mi-septembre 2011 jusque mi-février 2012, sous le statut "en assistance hors du territoire national", AR 03 - coefficient 2.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Pieter De Crem, Vice-Premier
ministre et ministre de la Défense
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 550 28 11
<http://www.mil.be>

19 sep 2011 -14:28

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Transport par route

Nouvelle réglementation en matière de transport de marchandises et de transport de voyageurs par route

Le Conseil des ministres a approuvé trois avant-projets de loi relatifs au transport de marchandises et au transport de voyageurs par route. Ils exécutent au niveau fédéral trois règlements européens (*) directement applicables le 4 décembre 2011 dans tous les Etats membres.

Cette nouvelle législation forme un ensemble cohérent de nouvelle réglementation pour le transport rémunéré de marchandises et de voyageurs par route, appelé "paquet routier". Il s'agit de :

- un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal pour le transport de marchandises par route,
- un avant-projet de loi et un projet d'arrêté royal pour le transport de voyageurs par route,
- un avant-projet de loi pour l'enregistrement électronique des entreprises de transport par route.

La législation vise à renforcer principalement les conditions d'accès à la profession ainsi qu'à introduire une simplification administrative en matière de délivrance de licences de transport. Elle introduit également des modifications aux services de contrôle et aux systèmes de sanctions.

Les avant-projets de loi sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

(*) CE 1071/2009, CE 1072/2009 et CE 1073/2009.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -14:31

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Régie des bâtiments

Regroupement de certains services du SPF Finances à Wavre

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre des Finances Didier Reynders à charger la Régie des bâtiments de prendre en location l'immeuble sis avenue Einstein 8 à Wavre pour le regroupement de certains services du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -14:33

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Discipline budgétaire

Demandes d'engagements de crédits

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur les propositions d'engagements de crédits introduites par différents membres du gouvernement, dans le cadre de la circulaire relative à la discipline budgétaire et à la prudence budgétaire. Il s'agit de mesures urgentes et nécessaires pour assurer la continuité de l'administration du pays, poursuivre les compétences en matière de tutelle et clôturer les affaires pour lesquelles aucune initiative nouvelle n'est demandée du gouvernement, comme le prescrit la circulaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -14:35

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Gestion environnementale au sein des services publics fédéraux

Rapport sur l'enregistrement du système de gestion environnementale et sur la consommation d'énergie au sein des services publics fédéraux

Le ministre du Climat et de l'Energie Paul Magnette a fait rapport au Conseil des ministres sur l'enregistrement du système de gestion environnementale EMAS et sur la consommation d'énergie au sein des services publics fédéraux.

Le 20 juillet 2005, le gouvernement fédéral avait décidé que tous les services publics fédéraux devaient mettre en oeuvre un système de gestion environnementale et participer à EMAS, le système de management environnemental et d'audit de l'Union européenne (*).

EMAS permet aux organisations d'évaluer, de rapporter et d'améliorer leurs performances environnementales. Pour y satisfaire, les services publics fédéraux doivent élaborer une politique environnementale et analyser leur impact environnemental direct et indirect. Ils doivent également déterminer des actions visant à mieux protéger l'environnement. Fin 2011, 18 services publics fédéraux et 43 implantations seront enregistrés EMAS (compte tenu des audits externes prévus).

Le rapport abordait par ailleurs les objectifs prioritaires communs des services publics fédéraux ainsi qu'un benchmarking des indicateurs de performance environnementale auprès de 18 institutions et 22 sites (dont 13 sites disposent d'un enregistrement EMAS). Grâce à l'application des indicateurs de performance environnementale, le Service public de programmation Développement durable peut comparer les résultats des différents services et déterminer ce que l'on appelle des chiffres clés. Les indicateurs donnent également un aperçu très clair de l'évolution des prestations et permettent aux services publics fédéraux d'apprendre de leurs expériences réciproques.

(*) Eco-Management and Audit Scheme

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -15:22

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Budget économique 2012

Communication des chiffres du budget économique 2012

Le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2012, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN) en application de la loi du 21 décembre 1994.

En 2011, la croissance du PIB de la zone euro devrait atteindre 1,7% grâce à un premier trimestre dynamique. Quant aux trois autres trimestres, ils devraient afficher un rythme de croissance situé entre 0,1% et 0,2%. Si la méfiance des marchés financiers par rapport à la crise de la dette en Europe se dissipe cette année, la croissance trimestrielle du PIB de la zone euro devrait s'accélérer dans le courant de 2012, ce qui impliquerait une croissance annuelle de 1,2% tout au plus. Le principal risque consiste en une prolongation, voire aggravation des perturbations sur les marchés financiers, ce qui pourrait amener les entreprises et les ménages à réduire encore davantage leurs dépenses.

L'économie belge a enregistré une croissance soutenue au premier et au deuxième trimestres de 2011 (1% et 0,7% respectivement). Le ralentissement de la conjoncture internationale devrait avoir un impact notable sur la croissance du PIB belge au second semestre (en moyenne 0,2% par trimestre). La forte croissance annuelle prévue pour 2011 (2,4%) est donc à mettre entièrement sur le compte des bons résultats du premier semestre. En 2012, la croissance trimestrielle devrait s'intensifier progressivement pour atteindre 0,6% au cours du second semestre grâce aux exportations, à la consommation privée et aux investissements des entreprises. Cependant, ces trois composantes afficheraient, sur base annuelle, de moins bons résultats qu'en 2011. La croissance du PIB tomberait à 1,6%.

L'emploi intérieur a fortement augmenté entre le premier trimestre 2010 et le premier trimestre 2011. Ensuite, le rythme des créations d'emploi devrait sensiblement diminuer sous l'effet du ralentissement économique. Grâce à un point de départ élevé, en 2011, l'emploi progresserait toutefois de 54 200 unités en moyenne. En 2012, les créations nettes d'emploi se limiteraient à environ 30 000 unités. Le nombre de chômeurs diminuerait de 23 600 unités cette année mais progresserait de 9 500 unités l'an prochain.

L'inflation, mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation, s'établirait à 3,5% en 2011 et à 2% en 2012. Quant à l'indice santé, sa progression serait de 3% en 2011 et de 2,1% en 2012. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot (117,27) serait dépassé en février 2012.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -15:23

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Loi sur l'euthanasie

Nomination des membres de la commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi relative à l'euthanasie

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres de la commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'application de la loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie.

Sont nommés en qualité de membres effectifs :

en tant que docteurs en médecine :

M. Verslijpe, Ch. (NL), Louvain

M. Distelmans, W. (NL), Weert

M. Rubens, R. (NL), Gand

M. De Groot, E. (NL), Boom

M. Englert, M. (FR), Bruxelles

M. Maassen, Ph. (FR), Liège

M. Thomas, J.-M. (FR), Jette

Mme Nouwynck, C. (FR), Uccle

en tant que professeurs de droit dans une université belge, ou avocats :

M. De Bondt, W. (NL), Gand

M. Lallemand, R. (FR), Ixelles

Mme Gallus, N. (FR), Bruxelles

Mme Herremans, J. (FR), Bruxelles

en tant que membres issus des milieux chargés de la problématique des patients atteints d'une maladie incurable :

Mme Dijkhoffz, W. (NL), Berchem

Mme De Roeck, J. (NL), Anvers

Mme De Jonghe, M. (NL), Gand

M. Van Overstraeten, M. (FR), Limelette

Sont nommés en qualité de membres suppléants :

en tant que docteurs en médecine :

M. Declercq, F. (NL), Ostende

M. Proot, L. (NL), Oostkamp

M. Mathys, R. (NL); Malines

M. Vankrunkelsven, P. (NL), Laakdal

M. Damas, F. (FR), Liège

M. Danois, Th. (FR), Gelbressée

Mme Faymonville, M.-E. (FR), Embourg

M. Conesa Botella, A. (FR), Bruxelles

en tant que professeurs de droit dans une université belge, ou avocats :

M. Léaerts, J. (NL), De Pinte-Zevergem

M. Genicot, G. (FR), Liège

M. Leleu, Y.-H. (FR), Liège

M. d'Ath, D. (FR), Bruxelles

en tant que membres issus des milieux chargés de la problématique des patients atteints d'une maladie incurable :

M. De Strooper, P. (NL), Heverlee

Mme Geuens, A. (NL), Lommel

Mme De Maegd, M. (NL), Bruxelles

Mme Gilbert, Ch. (FR), Sint Pieters Leeuw

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -15:19

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Mobilité et Transports

Interopérabilité du système ferroviaire

Sur proposition de MM. Yves Leterme, Premier ministre, et Etienne Schouppe, secrétaire d'Etat à la Mobilité, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la loi du 26 janvier 2010 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne.

Ce projet vise à transposer en droit belge la directive 2011/18/UE de la Commission du 1er mars 2011 modifiant les annexes II, V et VI de la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté. Le projet modifie donc les annexes II, V et VI de la loi du 26 janvier 2010.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -15:02

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Banque de développement du Conseil de l'Europe

Participation de la Belgique à la sixième augmentation générale de capital de la Banque de développement du Conseil de l'Europe

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, et Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui autorise la Belgique à participer à la sixième augmentation générale de capital (AGC-6) de la Banque de développement du Conseil de l'Europe.

La Belgique souscrira aux titres de participation de l'AGC-6 pour un montant de 65,687 millions d'euros. La Belgique maintient ainsi ses droits de vote à 2.986 %. La participation belge ne requiert aucun effort financier.

L'augmentation de capital découle de la déclaration du G-20 en 2008, en pleine crise financière, qu'il conviendrait d'augmenter les ressources des institutions financières internationales. Le conseil de direction de la Banque de développement a approuvé, le 4 février 2011, sur recommandation du conseil d'administration, le principe et les modalités de la 6e augmentation de capital de 2,2 milliards d'euros par incorporation partielle des réserves de la banque.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

19 sep 2011 -15:17

Appartient à [Conseil des Ministres du 19 septembre 2011](#)

Fonction publique

Marché public pour la Fonction publique

Sur proposition de Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique et des Entreprises publiques, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure d'appel d'offres général pour la fourniture de papiers et enveloppes aux services publics dans tout le pays.

Le marché actuel arrive à échéance. Le nouveau marché sera conclu pour une durée de 4 ans et pourra être prolongé au maximum pour une durée de 6 mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe